

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

29 JANVIER 2020

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, le **MERCREDI 29 JANVIER 2020, à 19 h 42**, à laquelle:

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Jacques Loiselle	, maire suppléant de la Ville de Ville-Marie
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M. Chaibou Achirou	, directeur à la gestion du territoire
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Jessica Morin-Coté	, greffière et secrétaire-trésorière adjointe
M ^{me} Catherine D-Marchand	, coordonnatrice aux communications et à la promotion du territoire
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 42.

01-20-025

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 42
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

01-20-026

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
18 DÉCEMBRE 2019.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2019 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AJOUTER** à la résolution 12-19-460 la municipalité de Nédélec parmi les municipalités visées par le Tour de l'Abitibi.
- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE.

M^{me} Bolduc revient sur la crise des médias qui est survenue à l'automne dernier et des difficultés pour les médias locaux de survivre dans un contexte de compétition avec les médias numériques. Actuellement, le Témiscamingue est bien desservi par les médias locaux. Il y a en effet quatre (4) différents médias sur le territoire soit le journal Le Reflet, la station de radio CKVM et deux stations de télévision TV-Témis et TVCTK. Le territoire est également représenté par une journaliste de Radio-Canada.

Ces médias ont un rôle déterminant au Témiscamingue. Ce sont ces médias qui permettent de mettre en avant le territoire du Témiscamingue et de transmettre aux citoyens les différentes nouvelles du territoire.

À l'automne dernier, une séance privée sur l'avenir des médias locaux a eu lieu afin de discuter des difficultés actuelles vécues par les médias, ainsi que les perspectives qui s'offrent à ceux-ci.

Les médias locaux ont toujours apporté une très bonne couverture du milieu municipal et du territoire, d'où l'importance fondamentale de pouvoir parler de nous, entre nous.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Des questions en lien avec l'état d'avancement du projet de nouvelle infrastructure aquatique ont été posées par des membres de l'assistance. Une autre question a également soulevé sur la représentation par des avocats lors d'une contestation en évaluation municipale.

Information SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI.

Une rencontre du Comité économique aura lieu vendredi prochain. Cette rencontre permettra de définir les orientations et les suites du projet de développement de la filière hydroélectrique communautaire Onimiki.

Information SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA CONNECTIVITÉ (TÉLÉPHONIE MOBILE ET INTERNET HAUTE VITESSE) - PROJET MOBILE AT: SUIVI SUR LA DESSERTE DANS LE SECTEUR DE KIPAWA.

M. Binette, président du GIRAT, revient sur le problème de desserte à Kipawa à la suite des commentaires émis par M. Norman Young, au conseil de décembre. Le 15 janvier dernier, M. Norman Young a reçu M. Binette, ainsi que deux représentants de Bell provenant de Rouyn-Noranda et de Val-D'Or.

Lors de cette rencontre, plusieurs personnes ont été rencontrées afin de savoir les changements à la couverture cellulaire à la suite de l'ajout d'une nouvelle tour dans ce secteur.

M. Binette rappelle que c'est la MRC de Témiscamingue qui est la MRC, en région, qui est la plus favorisée dans le projet mobile A-T par rapport à l'argent investi.

À la suite du déploiement des premiers tours, le GIRAT s'est aperçu que la population visée par l'installation d'une tour se tourne bien souvent vers leur bureau municipal pour répondre à leur question. C'est pourquoi le GIRAT transmettra de l'information sur le projet avant le déploiement des prochaines tours.

Mme Coderre partage ces inquiétudes quant à l'échéancier compressé du GIRAT et sur la place qu'occuperont les tours de Rémigny dans cet échéancier et sur la date de leur déploiement.

M. Norman Young exprime son mécontentement sur la nouvelle tour qui, à son avis, favorise la population de Kebaowek au détriment de la population de Kipawa.

Mme Bolduc invite M. Binette à transmettre les insatisfactions de M. Young au GIRAT.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TÉMISCAMINGUE.**

La MRC de Témiscamingue travaille actuellement sur une politique d'accueil des nouveaux arrivants. Cette politique sera travaillée en collaboration avec les municipalités du territoire.

Il est prévu que la politique sera terminée en novembre 2020.

Un colloque sur la participation et l'accueil des nouveaux arrivants est d'ailleurs prévu.

Concernant les pôles d'excellence déterminés par la MRC de Témiscamingue, des rencontres ont eu lieu en décembre et janvier concernant l'agriculture innovante, plus précisément sur l'agriculture biologique et sur les mécanismes afin d'appuyer celle-ci. La MRC travaille ce dossier en étroite collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - SERVICES DE PROXIMITÉS.**

M. Giang Pham du projet de collaboration avec la France sera présent sur le territoire de la MRC de Témiscamingue durant les semaines du 10 et 17 février prochain. Il est prévu que celui-ci rencontre des élus du territoire individuellement afin de leur poser des questions sur les services de proximités.

M^{me} Bolduc lance l'invitation aux élus qui désirent le rencontrer. Un courriel à cet effet leur sera transmis.

M^{me} Bolduc rappelle qu'une délégation témiscamienne se déplacera à son tour en septembre prochain afin d'aller rencontrer des représentants des municipalités en France.

Information **SUIVI D'ENJEUX PONCTUELS - NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE.**

M. Barrette ayant répondu aux questions de l'assistance lors de la période de questions, celui-ci n'a pas d'élément nouveau à présenter.

Information **SUIVI D'ENJEUX PONCTUELS - LES MÉDIAS LOCAUX.**

Le GAMME fera une proposition afin de soutenir les médias locaux et de favoriser leur développement. Une rencontre du GAMME est prévue prochainement.

01-20-027 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - PROJET E.L.A.N.**

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2013, avec l'appui de la municipalité de Laverlochère, l'organisme E.L.A.N. déposait un projet de résidences pour aînés en légères pertes d'autonomie pour douze

unités de logements auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme Accès Logis Québec;

CONSIDÉRANT QU'au fil des années le projet a évolué et qu'il est désormais prévu qu'il y ait seize (16) unités de logement;

CONSIDÉRANT QUE les coûts liés au projet ont également augmenté dans le temps, notamment à la suite de l'augmentation générale des coûts de construction;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de ces coûts met en péril le financement du projet par le programme Accès Logis;

CONSIDÉRANT QUE le projet est appuyé du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet aidera à pallier la pénurie de logements pour les personnes en légère perte d'autonomie au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues au Fonds de développement des territoires afin d'appuyer des projets de cette nature lors de la séance du conseil du 15 mars 2017, alors qu'un montant de 150 000 \$ est réservé pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande de l'organisme E.L.A.N. a été déposée pour prendre en compte l'évolution du financement de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Guy Abel
et résolu unanimement

- **DE RÉAFFIRMER** l'appui financier de la MRC de Témiscamingue à l'organisme É.L.A.N. pour le projet de résidence à Laverlochère-Angliers jusqu'à concurrence du montant autorisé et prévu au Fonds de développement des territoires afin de permettre la réalisation du projet de résidence pour aînés à Laverlochère-Angliers.
- **D'AUTORISER** le versement d'un montant de 37 500 \$ au projet E.L.A.N. afin de contribuer, au même titre qu'un autre bailleur de fonds, au manque à gagner du projet, cette contribution provenant du volet 2 du Fonds de développement des territoires (FDT) 2020.

01-20-028

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - CONTRIBUTION DU MILIEU - APPUI À LA MRC DE MONTCALM.

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation reconnaît que la gouvernance municipale joue un rôle central dans le développement et la vitalité des territoires;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation reconnaît que la Municipalité régionale de comté et ses municipalités locales établissent et adoptent leurs priorités d'intervention;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accorde un levier financier important à la Municipalité régionale de comté pour assurer son développement, soit le Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le fait de considérer les sommes du Fonds de développement des territoires comme une contribution gouvernementale freine le développement de projets à cause de la règle de cumul d'aide gouvernementale de certains ministères;

ATTENDU QUE certains ministères ont des règles plus souples à cet égard;

ATTENDU QU'il arrive que la Municipalité régionale de comté et ses partenaires doivent parfois assumer une plus grande participation financière pour aider le lancement de certains projets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** la MRC de Montcalm dans sa demande.
- **DE DEMANDER** au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec de considérer les sommes provenant du Fonds de développement des territoires comme des mises de fonds du milieu, et ce, en retirant la règle du cumul d'aide gouvernemental, permettant ainsi que des projets jugés prioritaires par la Municipalité régionale de comté et ses partenaires puissent être lancés plus facilement et ainsi contribuer au développement de la richesse sur notre territoire.
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, à la députée de Rouyn-Noranda – Témiscamingue, M^{me} Émilise Lessard-Therrien, et à la Fédération québécoise des municipalités.

01-20-029

PROJET D'UNE MAISON DES AÎNÉ(E)S À RÉMIGNY.

CONSIDÉRANT QUE Madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, a annoncé la création de maisons des aînés partout sur le territoire de la province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les maisons des aînés permettent aux personnes âgées d'être hébergées et offrent des services pour une clientèle très variée allant de personne âgée ayant une légère perte d'autonomie, aux soins palliatifs, à du répit pour les membres de la famille;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que trois maisons des aînés soient construites en Abitibi-Témiscamingue et que deux villes d'Abitibi ont déjà été identifiées afin de les recevoir;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de citoyennes pour la promotion et la mise sur pied de la « Maison des aîné-es de Rémigny » travaille actuellement sur la construction d'une maison des aînés à Rémigny ayant 45 à 50 places;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait d'offrir des services essentiels pour les aînés présents sur le territoire témiscamien;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny appuie le projet et demande le soutien de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carmen Côté
appuyé par Mme Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** le Comité de citoyennes pour la promotion et la mise sur pied de la « Maison des aîné-es de Rémigny » pour la construction d'une maison des aînés au Témiscamingue.

01-20-030

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE - PROGRAMME DES CADETS
POUR L'ANNÉE 2020.**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité publique, pour une reconduction du Programme des cadets, pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce projet dote le territoire de deux nouvelles ressources en sécurité publique et qui sont sous la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permet d'envisager des retombées positives, principalement auprès de la clientèle jeunesse;

CONSIDÉRANT l'appréciation des municipalités et des élus par les services offerts par les cadets en 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais

appuyé par M^{me} Isabelle Coderre

et résolu unanimement

- **D'ADHÉRER** au Programme des cadets de la Sûreté du Québec, pour l'année 2020.
- **D'AUTORISER** le versement de la contribution financière de 10 000 \$, auprès de la Sûreté du Québec, ce montant étant financé par Programme d'aide financière à la légalisation du cannabis.

Information

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE - ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES POUR 2020-2021.

Les membres du Comité de sécurité publique (CSP) sont invités à réfléchir sur les prochaines priorités d'actions pour la MRC pour la prochaine année, à partir du 1er avril 2020.

Lors de l'établissement des priorités, il importe de bien cibler de manière spécifique les attentes du milieu municipal. Le CSP demandera l'avis auprès du conseil de la MRC. Le CSP souhaite ainsi consulter les membres du conseil pour recueillir les attentes du milieu municipal.

Pour la dernière année, le CSP avait ciblé les actions suivantes:

1. Intervenir en matière de stupéfiants, avec une attention particulière auprès du milieu scolaire;
2. Sécuriser le réseau routier en y incluant les routes secondaires, tout en sécurisant les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, etc.);
3. Consolider le parrainage dans les municipalités locales;
4. Sécuriser le réseau routier et les plans d'eau dans le secteur de Laniel, avec une attention particulière pour l'ouverture du Parc Opémican.

Madame Bolduc suggère que la problématique de la circulation des quadriporteurs soit portée à l'attention du comité, qui statuera les prochaines priorités lors de la prochaine réunion prévue en mars prochain.

Par ailleurs, M. Charron, maire de la municipalité de Laforce, souligne que leur municipalité n'a plus de parrain depuis un certain moment; un suivi sera effectué à cet égard.

Information

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE - DÉPLOIEMENT DE LA STÈLE-RADAR POUR LA SAISON ESTIVALE 2020.

Comme par les années précédentes, le Comité de sécurité publique (CSP) souhaite consulter les municipalités locales pour connaître leur avis sur le déploiement de la stèle-radar, au cours des prochains mois. Si des endroits problématiques ont été ciblés, les municipalités sont invitées à informer M^{me} Gironne pour que le tout puisse être pris en considération lors de la planification de l'horaire 2020 de la stèle-radar sur le territoire de la MRC.

Par ailleurs, le comité a déjà statué que la stèle serait installée sur le territoire de TNO Laniel, du 24 juin au 24 juillet 2020, afin de venir documenter la demande du Comité municipal de Laniel qui souhaite que le ministère des Transports révise la vitesse dans le village, sur la route 101, de 70 km à 50 km.

01-20-031

AVIS DE MOTION POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT 190-11-2017 SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.

Monsieur Marco Dénommé, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement 190-11-2017 sur les animaux de compagnie sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

Il s'agit d'harmoniser le règlement de la MRC (applicable à Béarn, Belleterre, Guérin, Kipawa, Latulipe-et-Gaboury, Lorrainville, Nédélec, Saint-Eugène-de-Guigues et le territoire non organisé) avec le règlement provincial qui entrera en vigueur le 3 mars 2020.

Le projet de règlement est déposé et des copies sont disponibles pour les membres de l'assistance.

01-20-032

APPROBATION DE LA RÉPARTITION DES SOMMES PAYABLES À LA MRCT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 205-12-2019.

CONSIDÉRANT le règlement n° 205-12-2019 intitulé « Règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2020 et les contributions des municipalités ainsi que les territoires non organisés » adopté par le conseil, à sa séance du 18 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'article 976 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT le projet de répartition aux municipalités remis à chacun des membres du conseil, tel que décrit au tableau « Affectation de la répartition des taxes, quotes-parts et contributions par fonctions et activités »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Isabelle Coderre
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** la répartition des sommes payables à la MRCT, pour l'exercice financier 2020, en vertu du règlement n° 205-12-2019 (Budget 2020), adopté par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 décembre 2019, soit approuvée, telle que présentée par la directrice générale – secrétaire-trésorière.
- **QUE** copie certifiée de cette répartition soit transmise au bureau de chaque municipalité locale avant le 1^{er} mars 2020.

01-20-033

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA MISE EN COMMUN D'UNE RESSOURCE EN SANTÉ, SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST) DANS UN CONTEXTE DE PRÉVENTION.

CONSIDÉRANT la résolution 09-18-338 du conseil de la MRCT adoptée le 26 septembre 2018 et autorisant la signature de l'Entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) (ci-après « entente »);

CONSIDÉRANT QUE l'entente venait à échéance le 14 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE des besoins en santé et sécurité au travail sont toujours présents au sein de la MRC et des municipalités participantes à l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'entente que les municipalités participantes et la MRC doivent adopter une résolution afin de confirmer leur désir de maintenir la ressource en santé et sécurité au travail et ainsi prolonger l'entente à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE neuf des dix parties à l'entente ont démontré leur intérêt à renouveler l'entente, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE des modifications devront être apportées à l'entente afin de s'adapter à la nouvelle situation des parties et aux demandes des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **DE RENOUVELER** l'Entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST), et ce, jusqu'au 31 décembre 2020, pour un montant à parfaire et estimé à 8 985 \$.

01-20-034

ADDENDA-L'ENTENTE RELATIVE À LA MISE EN COMMUN DE LA RESSOURCE EN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST) DANS UN CONTEXTE DE PRÉVENTION.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue désirent renouveler l'entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) dans un contexte de prévention (ci-après « entente »);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à l'entente afin de modifier divers éléments dont notamment la durée de la période de renouvellement, les parties à l'entente et les coûts liés à l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 15 de ladite entente que « Toute modification à cette entente peut être apportée sous forme d'addenda. Toutes les parties à l'entente doivent être consentantes et adopter, par résolution de leur conseil respectif, le libellé de chaque addenda proposé. »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Guy Abel
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** les modifications de l'entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) dans un contexte de prévention prévue à l'addenda.

- **D'AUTORISER** la préfète, M^{me} Claire Bolduc et la directrice générale, M^{me} Lyne Gironne à signer l'addenda de l'entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) dans un contexte de prévention, tel que présenté.

01-20-035

**ENTENTE INTERMUNICIPALE URBANISME- ACCEPTATION DE
LATULIPE-GABOURY PAR LES MUNICIPALITÉS
PARTICIPANTES**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme », ayant pris effet le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la clause 28 de ladite entente que :

« Toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire conformément aux dispositions de l'article 624 du Code municipal et 469.1 de la Loi sur les cités et villes, sous réserve des conditions suivantes :

- a. Elle obtient le consentement de toutes les municipalités déjà participantes;
- b. Si l'adhésion a lieu au cours d'un exercice financier, une majoration additionnelle de 25 % des salaires et des avantages sociaux est imposée à cette municipalité pour cet exercice financier;
- c. Elle accepte les conditions d'adhésion, dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à la présente entente;
- d. Toutes les municipalités participantes autorisent, par résolution, cette annexe »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Latulipe-et-Gaboury désire participer à l'entente à compter du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes à l'entente désirent autoriser l'adhésion de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury, conditionnellement à ce que la municipalité de Latulipe-et-Gaboury contribue aux heures communes 2019 qui ont notamment permis à la ressource de se former, ainsi qu'au coût de formation et de déplacement pour ces formations;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un coût de 1 458.75\$ pour la municipalité de Latulipe-et-Gaboury;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la participation de la Municipalité de Latulipe-et-Gaboury, conditionnellement à l'acceptation par celle-ci des conditions établies par les municipalités participantes à l'Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **D'INTÉGRER** à l'entente une annexe prévoyant la condition suivante :
 - La municipalité de Latulipe-et-Gaboury contribue aux heures communes 2019 qui ont notamment permis à la ressource de se former et de faire de la recherche documentaire, ainsi qu'au coût de formation et de déplacement pour ces formations, ce qui équivaut à un montant de 1 458.75\$.

01-20-036

ADDENDA # 2- ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DE RÈGLEMENT D'URBANISME.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme », ayant pris effet le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Latulipe-et-Gaboury participe à l'entente à compter du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la clause 27 de ladite entente que « Toute modification à l'entente peut être apportée à cette entente sous forme d'addenda. Toutes les municipalités participantes doivent accepter cet addenda et adopter, par résolution de leur conseil respectif, le libellé de chaque addenda proposé. »;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de modifier l'entente actuelle afin qu'elle représente la volonté des parties, notamment en incluant une portion du salaire du supérieur immédiat de la ressource, en révisant le nombre d'heures de la ressource et la répartition des heures et en abrogeant certaines clauses de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jacques Loiselle
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la préfète, M^{me} Claire Bolduc, et la directrice générale, M^{me} Lyne Gironne, à signer l'addenda #2 de l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme, tel que présenté.

01-20-037

PROJET INGÉNIEUR EN COMMUN ET FINANCEMENT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a déposé un projet d'ingénieur civil ou mécanique en commun (au bénéfice de la MRC et des municipalités locales intéressées) au programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en

milieu municipal (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (résolution no 08-18-268);

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement a été acceptée par le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été signé par le MAMH en février 2019;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue, à titre d'organisme responsable du projet, a procédé à plusieurs reprises à l'affichage du poste d'ingénieur;

CONSIDÉRANT QU'aucun candidat n'a pu être retenu pour pourvoir le poste, et ce, pour de multiples raisons;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue n'est pas en mesure de pourvoir le poste avec un candidat qui répondait aux critères des municipalités participantes à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la convention établie avec le MAMH mentionne que le projet doit être complété pour le 30 septembre 2020 et que selon la situation actuelle, la MRC de Témiscamingue ne sera pas en mesure de respecter ce délai;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif (résolution 01-20-017A);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **D'ABANDONNER** le projet d'ingénieur civil en commun.
- **D'AUTORISER** le remboursement de l'avance de fonds du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) auprès de ce ministère, pour un montant de 44 550 \$.

01-20-038

ADOPTION DE LA DÉCLARATION COMMUNE DE SERVICES EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

CONSIDÉRANT QU'en avril 2015, les MRC ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional de la part de l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente;

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié par les MRC à leurs services de développement couvre deux aspects : le développement local et l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Déclaration commune de services* lors de l'Assemblée des MRC et du conseil d'administration de juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la Déclaration commune de services est une condition pour avoir accès au Portail d'Entreprises Québec;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de l'initiative RÉSEAU ACCÈS PME vise à accroître la notoriété et le rayonnement des services de développement des MRC ainsi qu'à faciliter l'accès aux services auprès des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE RÉSEAU ACCÈS PME inclut, sans distinction, autant les services de développement intégrés à l'intérieur d'une MRC que ceux mandatés par une MRC d'un organisme délégué;

CONSIDÉRANT QUE le RÉSEAU ACCÈS PME offre à ses membres, une signature graphique unique et distinctive, en ajout à celle de la MRC, permettant une meilleure identification et un meilleur référencement auprès de leurs clientèles potentielles, et ce, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour adhérer au RÉSEAU ACCÈS PME et utiliser le logo, la MRC doit officiellement adopter la Déclaration commune de services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
et appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'ADHÉRER** à la *Déclaration commune de services* de la Table sur le développement local et régional.

Information

LIVRE BLANC POUR DES RÉGIONS ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUES.

Les membres du conseil prennent acte du Livre blanc pour des régions économiquement développées qui contient beaucoup d'information sur l'Abitibi-Témiscamingue.

01-20-039

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DE FORT-TÉMISCAMINGUE: REPRÉSENTATION DU MILIEU TÉMISCAMIEN.

CONSIDÉRANT QUE le lieu historique national de Fort-Témiscamingue représente un important lieu d'occupation pour les Premières Nations, mais également le berceau de l'occupation européenne au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit également d'un site pour lequel le milieu témiscamien s'est mobilisé sans relâche pour la mise en valeur;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de juin 2019 confie la mise en valeur du site à un comité de fiduciaires formé de quatre (4) représentants de Parcs Canada et de quatre (4) représentants des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QU'en toute équité, la mise en valeur d'un site de cette importance devrait être basée sur l'inclusion et l'équité des deux (2) peuples habitant le Témiscamingue;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guy Abel
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Monsieur Jonathan Wilkinson, d'entreprendre des démarches pour une représentation paritaire des représentants des Premières Nations d'une part et du milieu témiscamien d'autre part (sur la fiducie).
- **QUE** cette représentation paritaire soit garantie formellement (par exemple, par un addenda à l'entente sur le patrimoine fiduciaire).
- **D'HÂTER** l'embauche d'un gestionnaire local au lieu historique national de Fort-Témiscamingue, pour qu'il soit en mesure de concrétiser une véritable mise en valeur tripartite (Parcs Canada, Premières Nations, milieu témiscamien) du site.

01-20-040

NOMINATION DE M^{ME} ISABELLE CODERRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue détient un poste à titre de membre désigné au sein de la Corporation de développement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE ce poste est actuellement vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** Madame Isabelle Coderre, mairesse de Rémigny, afin de combler le poste de la MRC de Témiscamingue au sein de la Corporation de développement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle du Témiscamingue.

Information

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

En novembre et décembre derniers, les coûts pour le traitement des matières recyclables étaient supérieurs aux mois précédents, car à la suite d'un bris mécanique d'un équipement à l'écocentre, il n'était plus possible de mettre en ballot les matières. Ce faisant les matières recyclables ont dû être envoyées en vrac, ce qui a occasionné des coûts plus importants.

M. Abel mentionne que la situation de Tricentris contrairement à plusieurs centres de tri de la région de Montréal est en bonne position sur le marché. En effet, le tri des matières étant fait avec une grande diligence, le taux de contamination avoisine 1% alors qu'il y a quelques années, le taux de certains centres de tri pouvait avoisiner 15%.

M^{me} Côté s'informe si des campagnes de sensibilisation sont faites par la MRC de Témiscamingue à la population. La MRC de Témiscamingue publie en effet de l'information sur sa page Facebook et transmet de l'information aux municipalités régulièrement. Des mesures pourront être prises afin de s'assurer d'informer le plus de personnes possibles au Témiscamingue.

M. Charron mentionne que, sur son territoire, le majeur problème s'avère être les dépotoirs sauvages. À sa connaissance, c'est sept endroits sur le territoire de la municipalité de Laforce qui est visé par cette problématique.

Actuellement, la MRC de Témiscamingue ne donne pas de constats d'infraction pour les personnes enfreignant son règlement concernant la gestion des matières résiduelles. En effet, il y a eu une nette amélioration à la suite de la transmission de billets de courtoisie. Il est envisagé que la MRC de Témiscamingue commence à donner des constats d'infraction dans les prochains mois. Seules les personnes enfreignant le règlement avec excès ou de façon régulière seront d'abord visées par ces constats. La MRC de Témiscamingue avisera la population avant de commencer à officiellement transmettre ces constats.

Information

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - 4 AU 7 JUIN 2020.

Le prochain Congrès de la Fédération canadienne des municipalités se tiendra du 4 au 7 juin 2020, dans la région de Toronto. La programmation est disponible et s'avère fort intéressante pour certains enjeux connus sur le territoire de la MRC de Témiscamingue. Les membres du conseil sont invités à manifester leur intérêt pour y participer. Les frais pourraient être partagés entre la MRC et les municipalités participantes, selon la volonté du conseil de la MRC.

Information

TISSER DES LIENS: PROCHAINE ACTIVITÉ.

La prochaine activité de Tisser des liens aura lieu le 24 février prochain, à la salle communautaire de St-Bruno-de-Guigues, sous les thèmes de la Main-d'œuvre et de l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants. L'accueil débutera à 16 h et un souper sera offert sur place, par l'Eden rouge.

Information

ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE DU MILIEU MUNICIPAL « 5 À 7 » - 13 FÉVRIER 2020.

Comme chaque année, le milieu municipal est invité à cette activité visant le réseautage du milieu municipal. Pour cette septième (7e) édition, les gens sont conviés à la Galerie du Rift, à Ville-Marie, le 13 février 2020, à partir de 17 h.

Information **ACTIVITÉ INTERCULTURELLE LE 22 FÉVRIER 2020.**

Un souper interculturel aura lieu, le 22 février 2020, à Lorrainville. Cette activité, organisée par le Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue et le Centre de femmes, avec la collaboration financière de la MRC de Témiscamingue via le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion du Québec (MIFI), vise à faciliter les maillages entre la société d'accueil (le milieu) et les personnes immigrantes du Témiscamingue.

Les élus, tant mairesses, maires, conseillères et conseillers municipaux sont invités à participer à cette soirée, afin d'échanger avec les nouveaux arrivants.

Information **SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.**

Les membres du conseil de la MRC prennent acte du procès-verbal de la séance de décembre du comité administratif de la MRC.

01-20-041 **AFFAIRES MUNICIPALES - SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS DE JUIN - INVITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE MOFFET.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC tient habituellement une séance par année à l'extérieur de ses locaux habituels et se déplace sur le territoire en alternant entre les secteurs;

CONSIDÉRANT QUE cette année la séance aurait dû se tenir dans le secteur centre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Moffet invite le conseil de la MRC de Témiscamingue à tenir leur séance du mois de juin à Moffet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers se propose pour recevoir le conseil de la MRC de Témiscamingue en 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** l'invitation de la municipalité de Moffet.
- **DE TENIR** la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue du mois de juin dans les locaux du conseil de la municipalité de Moffet.

01-20-042 **AFFAIRES MUNICIPALES - NOMINATION SUR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE.**

CONSIDÉRANT QUE lors du dernier conseil de la MRC, les membres du Comité de sécurité incendie (CSI) ont été nommés pour les deux prochaines années (résolution no 12-19-454);

CONSIDÉRANT QUE certains membres du Comité de sécurité incendie ont été omis dans la résolution;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Comité de sécurité incendie doivent être nommés par la MRC de Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Gérald Charron
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** les personnes suivantes sur le Comité de sécurité incendie (CSI) de la MRC de Témiscamingue en plus de celles prévues à la résolution no 12-19-454 :
 - M. Luc Turcotte, administrateur de la RISIT;
 - M. Richard Lefebvre, directeur adjoint de la RISIT;
 - Chargé de projet en sécurité incendie de la MRCT.

Le CSI est donc composé des personnes suivantes :

- M. André Pâquet, maire de Fugèreville, pour le secteur est;
- M^{me} Lyne Ash, mairesse de Nédélec, pour le secteur nord;
- M. Mario Drouin, maire de Saint-Édouard-de-Fabre pour le secteur Centre;
- M. Marco Dénommé, maire de Saint-Eugène-de-Guigues, pour le secteur Centre et hors RISIT;
- M. Yves Ouellet, maire de Témiscaming, pour le secteur sud;
- M. Luc Turcotte, administrateur de la RISIT
- M. Alain Rouleau, pompier, pour le secteur Centre et hors RISIT;
- M. Jacquelin L'Heureux, pompier, pour le secteur est;
- M. Richard Pleau, pompier, pour le secteur nord;
- M. Pierre Bélanger, pompier, pour le secteur sud;
- M. Richard Lefebvre, directeur adjoint de la RISIT;
- Chargé de projet en sécurité incendie de la MRCT.

01-20-043

AFFAIRES NOUVELLES - MOTION DE REMERCIEMENT - DÉPART DE MME JESSICA MORIN-CÔTÉ.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Jessica Morin-Côté, greffière et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de Témiscamingue, a annoncé le 9 janvier 2020 qu'elle quittera ces fonctions le 7 février 2020;

CONSIDÉRANT l'implication de M^{me} Morin-Côté auprès de la MRC de Témiscamingue depuis son entrée en poste, le 26 juin 2018;

CONSIDÉRANT le très grand professionnalisme exercé par M^{me} Morin-Côté dans l'exercice de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement, par les membres du conseil

- **DE REMERCIER** M^{me} Jessica Morin-Côté pour son dévouement et de l'excellent travail réalisé au sein de la MRC de Témiscamingue et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Informations PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Aucune question de l'assistance.

01-20-044 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Marco Dénommé
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 26 février 2020

Il est 21h39.

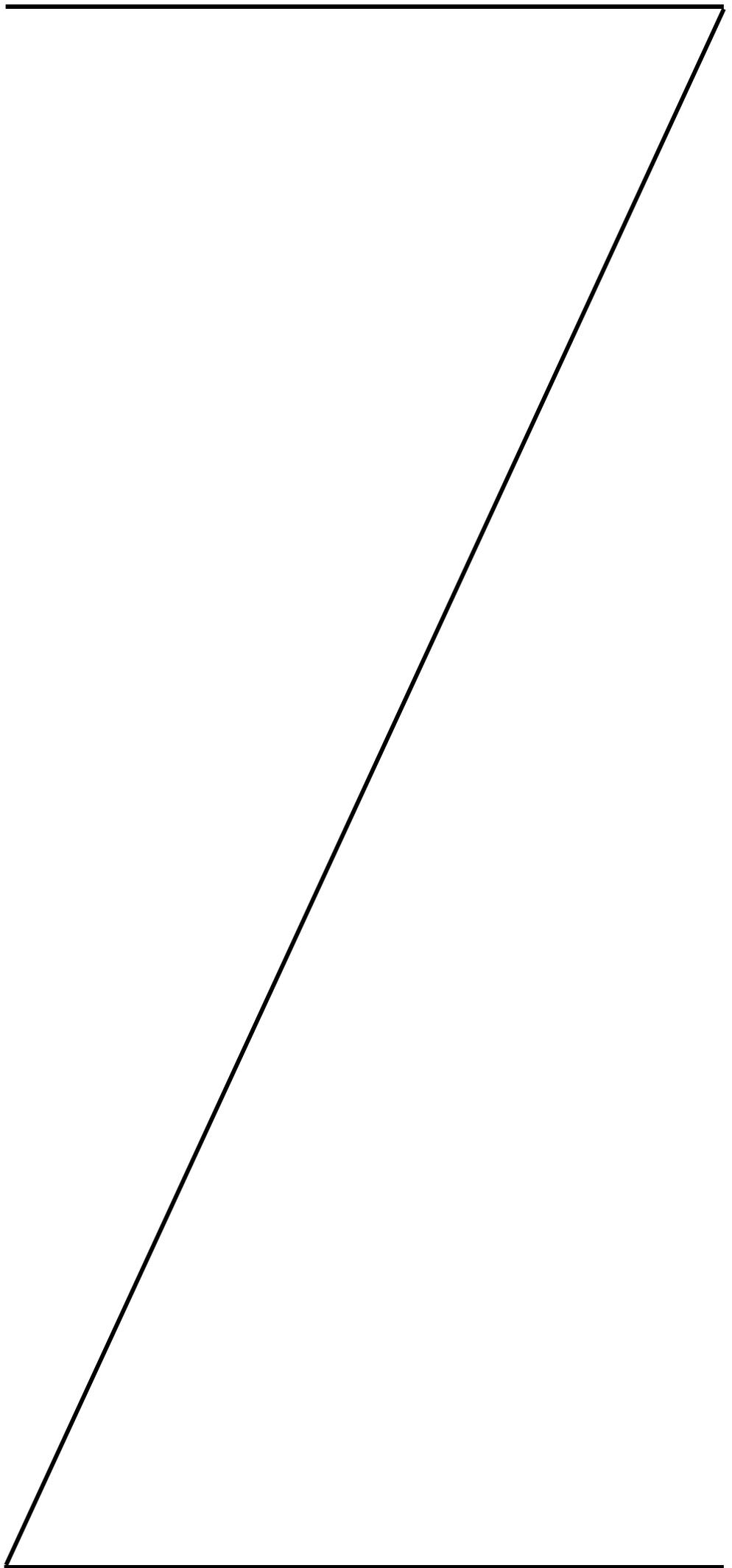


Claire Bolduc, préfète



**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.



13040